

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 4 octobre 2021, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:  
Siège #1 - Gino Giroux  
Siège #3 - Diane Rancourt  
Siège #6 - Renaud Gosselin

Est/sont absents:  
Siège #2 - Poste vacant  
Siège #4 - Patrick St-Pierre  
Siège #5 - Martin Boulanger  
Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.  
Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

21-173

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Renaud Gosselin  
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021**

**3.2 - Séance extraordinaire du 27 septembre 2021**

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 - Dépenses et salaires de septembre 2021**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Clés du lieu où sont entreposées les archives**

**7.2 - Ajout d'assuré additionnel : Comité économique de Courcelles**

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 - Ajustement de salaire: directeur incendie**

**9 - TRANSPORT**

**9.1 - Engagement de crédits: voirie**

**9.2 - Engagement de M. Martin Bernier à titre d'opérateur de voirie**

**9.3 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)**

**9.4 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

**9.5 - Location d'un tracteur New Holland hiver 2021-0222**

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 - Adoption du règlement no 21-415**

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

**12.1 - Annulation de la résolution no 21-161**

**13 - LOISIRS & CULTURE**

**14 - VARIA**

14.1 - période de questions

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**21-174**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

**21-175**

**3.2 - Séance extraordinaire du 27 septembre 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**21-176**

**4.1 - Dépenses et salaires de septembre 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 267 926,24\$ plus 16 974,81\$ en salaires pour la période 9.

ADOPTÉE

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions de la part de l'assistance.

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**21-177**

**7.1 - Clés du lieu où sont entreposées les archives**

ATTENDU QU'en référence à l'article 199 du code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a la garde de tous les documents, registres, etc. que constituent les archives;

ATTENDU QUE d'autres personnes possèdent les clés du lieu où sont entreposées les archives, et qu'il y a lieu de les autoriser;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE les personnes autorisées à posséder la clé du local où sont entreposées les archives sont :

Mme Renée Mathieu, dir-gén/sec-trés.

M. Francis Bélanger, maire

M. Renaud Gosselin, maire suppléant

Mme Magali Veilleux, adjointe adm.

M. Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement

Mme Karen Lessard, responsable des loisirs, de la culture et des communications

Mme Karine Couture, conciergerie  
De ce fait, la garde des archives ne peut relever entièrement de la directrice générale/  
secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

21-178

**7.2 - Ajout d'assuré additionnel : Comité économique de Courcelles**

Il est proposé par: Gino Giroux  
Et appuyé par: Renaud Gosselin  
QUE le Comité économique de Courcelles (CEC) soit ajouté à notre police d'assurances  
générales comme assurés additionnels.

ADOPTÉE

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-179

**8.1 - Ajustement de salaire: directeur incendie**

ATTENDU le contrat de travail établissant les conditions d'embauche pour les deux  
postes occupés par M. Michael Busque;

ATTENDU que les heures de travail pour les postes occupés par M. Michaël Busque  
sont réparties de la façon suivante :

- Préventionniste : 30 h / semaine;
- Directeur incendie : 10 heures / semaine.

ATTENDU l'augmentation salariale demandée par M. Michael Busque pour le poste  
de directeur incendie, détaillée dans le document confidentiel déposé en comité  
plénier; (important car le document n'est pas public)

ATTENDU les discussions intervenues entre les maires du SSI Haute-Beauce et leur  
recommandation favorable à l'augmentation;

En conséquence,

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Diane Rancourt

. d'accepter l'augmentation salariale demandée/recommandée au poste de directeur  
incendie

. d'autoriser la municipalité gestionnaire à modifier le contrat de travail

. d'appliquer l'augmentation à compter du 17 octobre 2021

ADOPTÉE

**9 - TRANSPORT**

21-180

**9.1 - Engagement de crédits: voirie**

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

QU'une dépense de 6 825\$ soit autorisée pour 5 chaînes de niveleuse, de 4 000\$  
pour diesel, de 1500\$ pour gazon aréna et Hôtel de Ville, de 800\$ pour un couteau  
pour le godet de la pelle et de 500\$ pour outils divers.

ADOPTÉE

21-181

**9.2 - Engagement de M. Martin Bernier à titre d'opérateur de voirie**

ATTENDU QUE Martin Bernier est présentement à l'emploi de la Municipalité sur une  
base temporaire;

ATTENDU QU'un troisième employé est nécessaire pour les travaux en cours et à  
venir ainsi que pour la période hivernale;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE M. Martin Bernier soit engagé à temps plein aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

21-182

**9.3 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration d'envergure  
ou supra municipaux (PPA-ES)**

- Dossier : 00030907-1-30090(05)-2021-04-22-2
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gino Giroux, appuyé par Renaud Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 19 784,30\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

21-183

#### **9.4 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

- Dossier : 00030884-1-30090(05)-2021-04-22-1
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gino Giroux, appuyée par Renaud Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 19 879,06\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

**21-184**

#### **9.5 - Location d'un tracteur New Holland hiver 2021-0222**

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE pour la saison hivernale 2020-2021, la Municipalité loue de Machinerie CH de Wotton un tracteur New Holland T7.245 année 2018 au coût de 12 500\$ pour la saison, 250h autorisée, si plus, les heures seront facturées au taux de 50\$/h.

ADOPTÉE

#### **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**21-185**

##### **10.1 - Adoption du règlement no 21-415**

ATTENDU QUE conformément à la Loi, avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été faits à une séance antérieure;

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE le conseil de de Courcelles adopte le règlement intitulé: «RÈGLEMENT NO 21-415 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ADOPTÉE

#### **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

#### **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

**21-186**

##### **12.1 - Annulation de la résolution no 21-161**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE la résolution numéro 21-161 portant sur un engagement de crédits soit annulée.

ADOPTÉE

#### **13 - LOISIRS & CULTURE**

## **14 - VARIA**

### **14.1 - période de questions**

## **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Renaud Gosselin  
Et appuyé par: Diane Rancourt  
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h30.

### **ADOPTÉE**

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.